

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU VENDREDI 28 AVRIL 2023

Nombre de Membres : Afférents au Conseil Municipal : 12 / En exercice : 12 / Ayant pris part à la délibération ou représentés : 12

Date de la convocation : 19 avril 2023 Date d'affichage : 19 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de Monsieur Jacques ZIRNHELT, élu Maire.

Présents : M. Jacques ZIRNHELT, M. François PARIS, Mme Adeline HENNICHE (arrivée à 20h35 – à partir de la délibération 2023-022), M. Fabrice DEVERLY, M. Daniel BOTTOLLIER-CURTET, Mme Christine BURNIER-FRAMBORET, M. Albert BOTTOLLIER-DEPOIS, Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS, M. Luc BOTTOLLIER-LEMALLAZ, M. Raphaël MABBOUX (arrivé à 20h19 – à partir de la délibération 2023-021), M. Serge PAGET, M. Ludovic PAYEN (arrivé à 20h08 – à partir de la délibération 2023-020).

Absent(es) :

Absent(es) excusé(es) :

Absent(es) excusé(es) et représenté(es) :

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS

Délibération du Conseil Municipal n°2023-025

FORÊT COMMUNALE

- Demande subvention Sylv'ACCTES Rhône-Alpes 2023

Monsieur Daniel BOTTOLLIER-CURTET, adjoint au Maire, rapporteur, a fait connaître les travaux en forêt communale au Conseil Municipal proposés par les services de l'ONF (Office National des Forêts) pour l'année 2023.

La nature des travaux est la suivante :

Travail du sol à la pelle araignée : parcelle D, F, G, I et P sur une surface de 2 hectares

Le montant estimatif des travaux est de **5 010 € HT**

Ces travaux ont été validés lors du conseil municipal du 17 mars 2023.

Monsieur l'adjoint au Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale.

☞ **Dépenses subventionnables : pour un montant de 5 010 € HT**

- Montant de la subvention sollicitée auprès du Sylv'ACCTES Rhône-Alpes : **2 500 €**
- Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : **2 510 € HT**

Le Conseil municipal, son adjoint au Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

APPROUVE le plan de financement présenté,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet,

SOLLICITE l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux concernés

DEMANDE à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de l'aide.

Fait et délibéré dans la salle de l'Echo du Jaillet, les jour,

mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire.

Fait à CORDON, le 02 mai 2023

Le Maire,

Mr Jacques ZIRNHELT



Télétransmis en Sous-préfecture le **09 MAI 2023**

Affiché le :- **3 MAI 2023**

La Secrétaire de Séance,

Mme Marie-Claude BOTTOLLIER-DEPOIS